

**DECISION N° 01-2025**

Portant validation de l'offre de « Aux trois petits grains de bonheur » pour les colis de Noël 2025

Madame la Présidente du CCAS de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n° 12-2020 du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2021, portant délégation du conseil d'Administration à la Présidente ;
Vu la proposition du « Aux trois petits grains de bonheur » pour les colis de Noël 2025 ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition du « Aux trois petits grains de bonheur » est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition du « Aux trois petits grains de bonheurs » pour les colis de Noël 2025 d'un montant de 8 704.27 € HT.

Marie-Lyne MAGNER